

Rapport annuel des services de l'État



**E
N
E
S
S
O
N
N
E**

**2
0
1
4**





PRÉFET DE L'ESSONNE



Le mot du préfet

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Essonne.

D'aucuns pourraient voir dans cet exercice annuel une simple tradition. Mais aujourd'hui, plus que jamais, expliquer ce que fait l'État, son rôle, les valeurs dont il est le fer de lance, revêt une importance singulière. Car en ces temps d'incertitudes, d'inquiétudes parfois, nos concitoyens expriment un besoin, celui d'avoir confiance en leurs institutions, celui de se sentir protégés et soutenus par elles.

Il est donc utile de prendre le temps d'expliquer, de rendre compte et de faire la démonstration de l'importance première des missions qui nous sont confiées, du sens de l'action que nous conduisons, au jour le jour, avec constance et détermination. Il en va de la crédibilité de nos institutions et partant, de celle de nos valeurs.

La capacité des pouvoirs publics, c'est-à-dire de l'État comme des collectivités locales, à se réformer continuellement pour suivre les évolutions, en adaptant leurs missions et en adoptant un maillage qui fait sens au regard du contexte global et des réalités locales, en se dotant de la visibilité et du poids nécessaires tout en garantissant la proximité du service public, est une condition nécessaire de cette confiance ; parce que l'efficacité de l'action publique en dépend.



Et c'est, au-delà du débat institutionnel, à l'aune de cette efficacité, c'est-à-dire de notre capacité à incarner les principes et l'autorité de la République, à garantir l'exercice des libertés publiques, l'ordre public, à faire montre de fermeté face à l'intolérance et aux radicalités, quelles qu'elles soient, c'est à l'aune de notre capacité à nous saisir des difficultés dans leur complexité, à y apporter une réponse sereine et construite, dans l'interministérialité, par la mobilisation de tous les partenaires, de l'Éducation nationale, des acteurs de la Politique de la ville, de la société civile, des services de police et de gendarmerie, que légitimement, notre action est et sera évaluée.

L'unité de la voix de l'État, sa capacité à s'engager et à engager l'ensemble des forces vives sur le front de l'emploi, de l'économie, de l'éducation, de l'environnement, du logement, son soutien pour faire éclore les projets, pour les faciliter, les accompagner et les porter, sa capacité à soutenir les plus démunis, à maintenir la cohésion sociale, à être le liant d'une société qui connaît de profondes mutations, sont les véritables pierres de touche de cette confiance : c'est cela, un besoin d'État, qu'expriment les Essonnais comme l'ensemble des Français.

C'est pourquoi j'ai souhaité que cet ouvrage ne soit pas un simple bilan quantitatif de l'année écoulée, mais qu'il mette en lumière, de manière claire, concise et accessible à tous, le rôle qui est le nôtre, et cela à partir des missions que remplissent au quotidien, avec dévouement et ténacité, les agents des services de l'État en Essonne.

Bernard SCHMELTZ

Préfet de l'Essonne

Sommaire

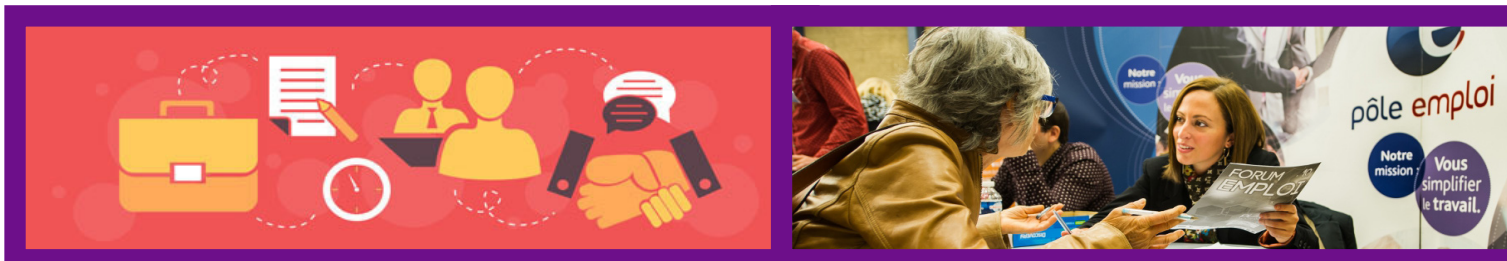
Sommaire



Garantir la sécurité page 06



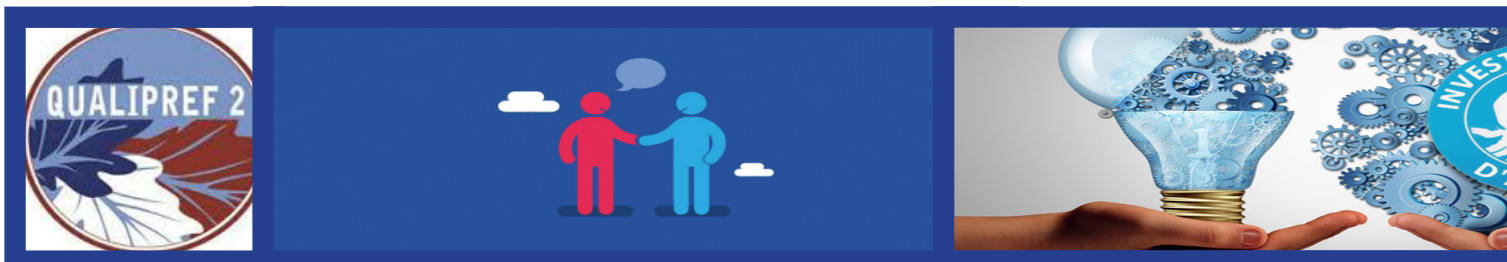
Maintenir la cohésion sociale page 15



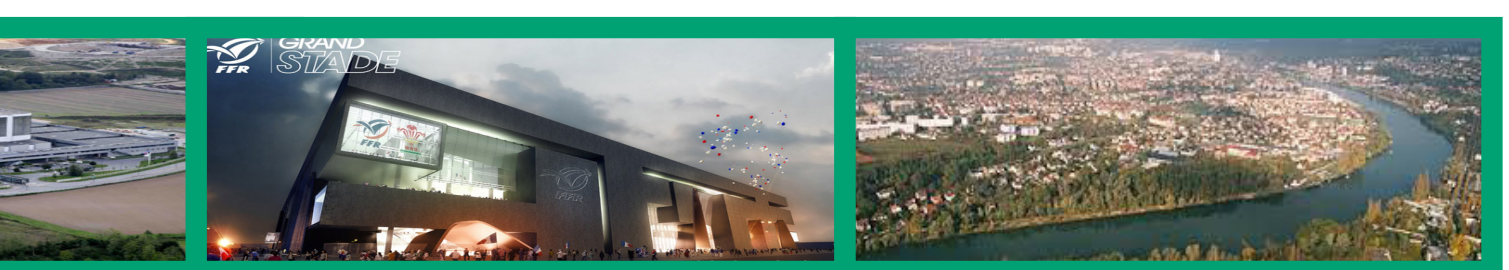
Agir pour l'emploi et le développement économique page 25



Aménagement durable du territoire page 32



Moderniser l'action publique page 40





La sécurité des personnes et des biens

La lutte contre la délinquance et la criminalité en zone police

L'activité de la Direction départementale de la sécurité publique a été efficace en 2014.

Les objectifs prioritaires dans la lutte contre la délinquance ont été atteints.

Diminution de près de 18% des vols à main armée, de près de 5% des vols avec violence, de plus de 5% des cambriolages, de plus de 3% des violences urbaines et de 1% des vols de véhicules.

En matière de lutte contre les stupéfiants, en 2014, 79 faits de trafics ont été relevés. Le montant des saisies des avoirs criminels s'élève à plus de 2 millions d'euros.

La lutte contre la délinquance et la criminalité en zone gendarmerie

L'activité de la Gendarmerie a également connu la même efficacité en 2014. A l'exception des violences

physiques non-crapuleuses, des vols liés aux véhicules à moteurs et aux 2 roues ou encore des vols à main armée, toutes les autres catégories de faits ont connu une diminution.

A noter que les affaires élucidées en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes progressent fortement, portant le taux d'élucidation à 81%, soit une variation de +7 points par rapport à 2013.

En 2014, le nombre de faits relevant des atteintes au biens (près des deux tiers de la délinquance) a enregistré une baisse 5%. Dans cette catégorie, les cambriolages représentent la plus forte baisse ; ceux commis au préjudice des résidences régressent significativement avec 1 221 faits enregistrés, contre 1 745 en 2013.

Le bilan des zones de sécurité prioritaire

Concernant la zone de Grigny, la délinquance générale a diminué de 17%, avec un net recul des vols avec violences (-39% entre 2013 et 2014)

et des cambriolages (-54%).

La lutte contre les stupéfiants s'illustre par l'effort soutenu fourni par les effectifs de terrain qui témoigne de la priorité donnée à cette problématique : au total, 21 trafiquants ou revendeurs ont été mis en cause. Les nombreuses opérations de visites de parties communes ont également contribué efficacement à la lutte contre les stupéfiants.

Les violences urbaines baissent de 17,76% (diminution particulièrement sensible du nombre de jets de projectiles), par la connaissance du terrain et des délinquants par les policiers locaux (Bac D territorialisée, BST, Bac locale) et leur réactivité.

Concernant la zone des Tarterêts, sur Corbeil-Essonnes, la délinquance générale enregistre une baisse de 8,26%. Si la hausse de la délinquance de voie publique a augmenté (+22%), le nombre d'interpellations des auteurs liés à cette délinquance connaît une forte augmentation (+68%). Ainsi le nombre de faits élucidés sur cette commune est su-



La sécurité des personnes et des biens

périeur aux nombres de faits élucidés en moyenne sur le département. La lutte contre les stupéfiants laisse apparaître une baisse notable des interpellations de consommateurs passant de 146 à 59 et de trafics passant de 4 à 1 fait en 2014.

Les violences urbaines ont diminué de 17%.

Les modes d'action des policiers de terrain ont évolué : les fonctionnaires patrouillent à pied dans le quartier, sont davantage présents aux abords de la gare centrale et procèdent à des contrôles routiers en périphérie de la cité.

Toutefois, il convient de noter un contexte de fin d'année 2014 particulièrement sensible en raison de la commission rapprochée d'incendies volontaires de bâtiments municipaux. Ont été ainsi touchés l'école Jean Mace et la Médiathèque du quartier.

Un important dispositif de sécurisation a été immédiatement déployé en continu avec le renfort d'unités de forces mobiles. Associé à la vidéo-protection, ce dispositif a permis un arrêt des incendies depuis.

La lutte contre la fraude documentaire et la fraude sociale

La fraude documentaire et à l'identité a connu une progression exponentielle. 1035 faux documents ont été découverts par les services de la Direction départementale de la police aux frontières dans le cadre de saisines préfectorales ou judiciaires. Ces dernières ont permis de mettre en cause 188 porteurs de faux documents.

Les services ont également initié et apporté leur collaboration dans le démantèlement d'un trafic de fausses cartes d'identité maliennes en vue d'obtenir frauduleusement des aides sociales. Cette fraude s'étalant de 2012 jusqu'au 11 mars 2014 révélait pour les organismes sociaux un préjudice évalué à 400 000 euros.

L'action du Groupement d'intervention régionale

En complément, avec 32 opérations menées en 2014, le Groupement d'intervention régionale a permis la

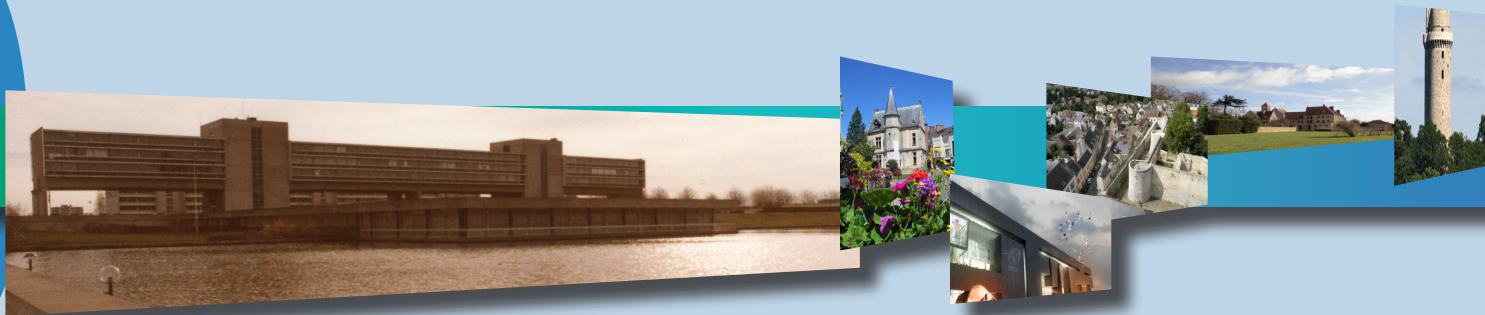
saisie d'avoir criminels d'un montant de plus de 13 millions d'euros, composés essentiellement de biens immobiliers.

Globalement, la fraude sociale et, en particulier, le travail dissimulé, restent des infractions très lucratives. Les bénéfices générés par la délinquance astucieuse («marchands de sommeil», abus de faiblesse) et la fraude sociale (travail dissimulé, fraude à la CPAM) sont malheureusement plus importants.

La délinquance des mineurs

Le nombre de mineurs mis en cause a diminué de 13,09%, passant de 35 98 en 2013 à 3 127 en 2014. La part des mineurs mis en cause par rapport au total des individus interpellés représente 19,66%. La part des filles mineures représentent 11,29% du total des mineurs mis en cause.

Pour lutter contre cette délinquance, des actions de prévention contre la délinquance juvénile sont menés, notamment au sein des quartiers sensibles.



La sécurité des personnes et des biens

La stratégie mise en place suppose un suivi étroit en relation avec l'Éducation nationale et les autres acteurs de terrain (délégué du Préfet, commune, transporteurs, bailleurs, associations, etc.).

Pendant le temps scolaire, différentes actions ont été organisées. A titre d'exemple, l'opération POLIBUS sur le savoir voyager citoyen et les problématiques de sécurité est l'occasion d'évoquer auprès des élèves la problématique des jets de projectiles, des incendies et des agressions verbales et physiques dont sont victimes les chauffeurs de bus et les agents de contrôle.

1273 jeunes ont bénéficié de cette action et un concours de dessins a été organisé sur la commune de Grigny, dont les lauréats ont visité le Musée de la Préfecture de Police.

Pendant les vacances scolaires, les actions proposées aux jeunes sont encadrées par des policiers du Centre Loisirs Jeunes.

En partenariat avec TICE, les Comités départementaux de handball et de rugby, l'Association sportive

d'aviron de Corbeil-Essonnes, la mise à disposition de gymnases par les villes de Corbeil-Essonnes et de Grigny, il s'agit de leur proposer des actions de sociabilisation, sportives et éducatives en les sensibilisant au respect des règles. Pour 2014, ce sont 3033 jeunes qui ont pu bénéficier de ce dispositif dont 2333 garçons et 700 filles.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance

En 2014, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance a permis de financer des actions de prévention de la délinquance des jeunes (dont public jeune du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis), de médiation visant à la tranquillité publique, d'aide aux victimes / lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

En complément, 16 dossiers de vidéo-protection ont été financés, pour un montant de plus d'un million d'euros (37 caméras à Cerny, 19 caméras à Draveil ou encore 17 camé-

ras à Saint-Pierre-du-Perray).

Lutte contre les violences faites aux femmes / prostitution

En ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes et plus généralement l'égalité entre les femmes et les hommes, un téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger a été mis en place. Ce dispositif a été lancé à titre expérimental dans l'Essonne à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre 2013.

Le projet associe notamment, sous l'impulsion et la coordination du Préfet délégué pour l'égalité des chances, les services de l'Etat, le Tribunal de grande instance d'Evry, le procureur de la République, le Conseil départemental et le Conseil régional. C'est l'association MEDIAVIPP qui a été retenue pour assurer le pilotage du dispositif.

Le 18 avril 2014, une convention a été signée entre la Préfecture, la



La sécurité des personnes et des biens

DDSP, le Groupement de gendarmerie et 3 associations, pour les permanences spécialisées pour femmes victimes de violences au sein du couple en commissariat et gendarmerie, et la formation des policiers et des gendarmes.

Enfin, un colloque sur la proposition de loi sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel a été organisé le 14 novembre, en partenariat avec le Conseil départemental.

Les occupations illicites

En 2014, le département de l'Essonne a compté jusqu'à 28 campements illicites, représentant environ 1 200 personnes originaires des pays d'Europe de l'Est.

La plupart de ces campements présente des risques importants pour la salubrité et la sécurité publiques : installations sur des terrains rendus insalubres, état des abris – cabanes ou caravanes –, moyens de chauffage ou de cuisson utilisés, absence d'eau et de sanitaires, branchements

sauvages ou utilisation de groupes électrogènes en l'absence d'électricité.

En conséquence, 23 campements ont été évacués.

L'année 2014 a également connu une augmentation significative du phénomène d'occupations illicites de grands groupes de Gens du voyage (+73% par rapport à 2013, pour une durée moyenne d'occupation de 15 jours), mobilisant par là-même des effectifs croissants de forces de l'ordre (+15,6%) et les services de la préfecture.

Ce constat a conduit à ré-impulser une dynamique de réalisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, révisé et signé fin 2013. Il a mis l'accent sur l'accueil des grands passages avec la mise en place d'une nouvelle sectorisation.

L'aire de grand passage de Lisses, reprise en possession et en gestion par la communauté d'agglomération

Évry Centre Essonne, a ré-ouvert en juillet 2014.

Plus généralement, 516 places sont aujourd'hui en service sur 21 aires d'accueil, pour un objectif de 1 137 places fixé par le schéma actuel, soit un taux de réalisation de 45%. Les travaux de réalisation de l'aire d'accueil de Saint-Pierre-du-Perray offrant 20 places ont débuté en 2014, sa livraison est prévue à l'été 2015.

Face à l'augmentation des grands passages en Essonne, un cycle de conférences réunissant les présidents de communauté de communes et de communauté d'agglomérations des secteurs géographiques concernés s'est tenu fin 2014 afin d'encourager et d'inciter les collectivités territoriales, compétentes en la matière, à engager une réflexion constructive pour déterminer la localisation des 4 aires de grand passage restant à réaliser, conformément au schéma départemental.



La sécurité des populations et et la protection des consommateurs

La protection civile des populations

En 2014, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne a effectué 88 045 interventions dans le département, soit 242 interventions par jour en moyenne (4 543 accidents de la voie publique, 5 459 incendies, 70 404 secours à personne, 7 545 opérations diverses et 94 risques technologiques).

Au-delà de ces interventions, le service travaille sur 5 axes : sensibiliser aux risques, notamment auprès des collégiens, améliorer les conditions de travail des agents, moderniser ses moyens de communications et son système d'alerte, répondre aux enjeux de l'administration performante et promouvoir le volontariat, dont les jeunes sapeur-pompier.

2014 a particulièrement été marquée par la célébration du bicentenaire du centre de Corbeil-Essonnes les 28 et 29 juin et par les journées portes-ouvertes aux centres d'incendie et de secours d'Etréchy (le 21 septembre), de Limours (le 27

septembre) et de Saint-Chéron (le 12 octobre).

La participation aux rencontres de la sécurité le 11 octobre a également été un temps fort.

En parallèle, le Service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture a poursuivi ses efforts en 2014 pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs, tout en participant avec l'ensemble des services à la gestion d'événements.

Il a œuvré à l'organisation de la sécurité de 10 grands rassemblements et géré 83 demandes d'intervention du service de déminage. 56 alertes météo ou pollution atmosphérique ont été lancées à l'attention des élus. 7 mesures spécifiques ORSEC, parmi lesquelles 3 plans particuliers d'intervention (PPI), ont fait l'objet de travaux de mise à jour ou d'élaboration : PPI SFDM, PPI Héraklès – Isochem, PPI KMG Ultra Pure Chemicals, plan départemental neige et verglas, plan inondation, plan iode et plan canicule.

De plus, 4 exercices de sécurité civile ont été réalisés sur le département.

Enfin, dans le but de limiter les effets des accidents susceptibles de se produire dans les installations SEVESO seuil haut par une maîtrise de l'urbanisation adaptée aux aléas et enjeux des secteurs concernés, en Essonne, 6 sites Seveso seuil haut font l'objet de 4 plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Deux d'entre eux (KMG à Saint Chéron et SMCA à Athis Mons) étaient déjà approuvés. Le PPRT des sociétés HERAKLES et ISOICHEM (Itteville, Saint Vrain, Ballancourt et Vert le Petit) a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 septembre 2014 au terme d'une concertation qui aura permis d'aboutir à un consensus autour de la question du zonage réglementaire. Il reste à approuver le PPRT des sociétés CIM et Antargaz (Draveil, Grigny, Ris-Orangis et Viry Chatillon).



La sécurité des populations et et la protection des consommateurs

La sécurité des consommateurs en matière alimentaire

En 2014, 12 enquêtes dans le cadre de suspicions de toxi-infections alimentaires collectives ont été conduites. Pour 3 d'entre elles, un germe pathogène en cause a pu être mis en évidence au travers de l'enquête épidémiologique et alimentaire.

Par ailleurs, 82 alertes d'origine locale, nationale ou européenne, ont été traitées par la Direction départementale de protection des populations en 2014 concernant la mise sur le marché de produits alimentaires susceptibles d'être dangereux.

En parallèle, 300 inspections ont été menées dans le domaine de la restauration collective. Près de 34% des inspections effectuées en restauration collective sont intervenues dans le secteur de l'accueil des personnes âgées, 12% en hôpitaux/cliniques, 12% en secteur maternel et primaire, 11% dans les foyers médico-sociaux, 11% en collèges/lycées et 4% en crèches.

Par ailleurs, près de 120 visites ont eu lieu dans des établissements agroalimentaires ou des entre-

pôts de denrées alimentaires. Une vingtaine d'agrément sanitaires ont été délivrés pour de nouveaux établissements du département ou de nouvelles activités relatives aux denrées d'origine animale.

En 2014, un volume conséquent de prélèvements dans le secteur de la distribution a été réalisé (par exemple : 188 prélèvements portant sur la flore microbienne des denrées animales et végétales, 24 portant sur la recherche de pesticides, 7 pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, les acrylamides, etc.). Au total, pour les cas les plus graves ou en cas de réitération des infractions, 50 procédures pénales ont été rédigées.

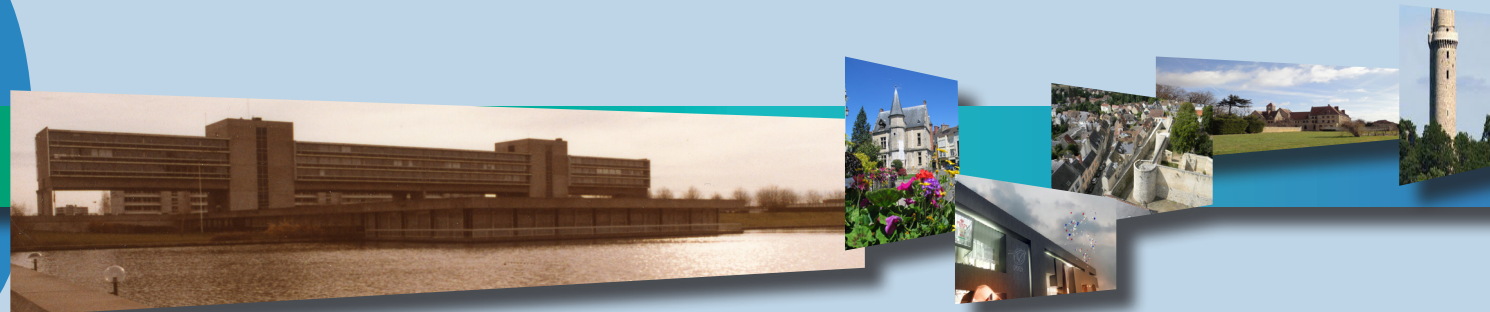
La sécurité des consommateurs en matière de produits non alimentaires

En 2014, environ 85 produits non alimentaires (jouets, textiles, casques pour activités sportives, produits électriques, produits cosmétiques, etc.) ont été prélevés. Environ 50% de ces produits ont été déclarés non conforme, dont 19% non conformes et dangereux.

Dans le cadre du programme de surveillance des entreprises responsables de la première mise sur le marché de produits non alimentaires (importateurs, fabricants, sites internet dont les sièges sociaux sont situés sur le département), 34 entreprises essonniennes ont été contrôlées donnant lieu à des avertissements ou une mesure de police administrative.

A titre d'exemple, une enquête a porté sur des livres pour enfant comprenant des crayons feutres, fabriqués aux Etats-unis et vendus sur un site internet français. Des prélèvements ont été réalisés, dont les analyses ont révélé la présence de benzène dans les feutres à une teneur très supérieure à la teneur limite qui est de 5mg/Kg.

Le produit a été déclaré non conforme et dangereux, un retrait de la vente et une destruction volontaire de 2 200 articles ont été opérés par le responsable essonnien de la première mise sur le marché français.



La sécurité des populations et et la protection des consommateurs

Protection économique du consommateur

En 2014, 881 plaintes liées directement aux problèmes de consommation ont été enregistrées, portant sur des secteurs aussi divers que les travaux de bâtiment, la réparation et la vente automobile, l'immobilier, le crédit à la consommation, l'assurance, l'hébergement des personnes âgées dépendantes et les services à la personne, les pompes funèbres, les taxis, pour ne citer que les plus sensibles.

En complément, la Direction départementale de la protection des populations a été sollicitée à 417 reprises, dans le cadre de la permanence qu'elle assure auprès du public, que ce soit par téléphone ou lors de visites.

Il s'agit tout d'abord du fait de personnes itinérantes, dont la qualification est souvent fictive, qui repèrent les pavillons de personnes pour la plupart âgées, et proposent des travaux de rénovation allant du plus simple au plus lourd, à des prix souvent exorbitants sans devis préalable, sans possibilité de se dédire et en se faisant remettre les sommes sous forme d'espèces ou

de différents chèques. Ces travaux, qui pour la plupart n'ont pas lieu d'être et sont acceptés suite à des discours trompeurs voire alarmistes, présentent souvent des malfaçons, quand le chantier n'est pas purement et simplement abandonné. Autre fléau pour les personnes fragilisées face à une situation d'urgence, des « professionnels » déposent souvent des cartons publicitaires revendiquant faussement un lien avec un organisme public (mairie, conseil départemental, etc.), ce qui crée chez le consommateur un sentiment de confiance et de sécurité.

Les prix pratiqués dépassent là encore très largement ceux pratiqués habituellement par la profession, et les méthodes employées relèvent plus de l'escroquerie. Ces faux dépanneurs sont organisés en réseaux bien structurés et agissent au niveau régional.

Enfin, les services de l'État constatent l'accroissement constant des plaintes des consommateurs qui se font piéger par des vendeurs sur internet : fausse identité, pas de livraison, tentative d'escroquerie aux données bancaires. La domiciliation des sites à l'étranger est un facteur qui rend les poursuites et le

règlement des litiges particulièrement délicat.

Santé et protection animales

La surveillance des maladies des animaux de rente s'est poursuivie en 2014, confirmant la situation sanitaire favorable de notre département vis-à-vis des maladies réglementées des ruminants (brucellose, tuberculose), des volailles (salmonelloses) et des abeilles.

La rage continue à faire l'objet d'une attention particulière : 132 carnivores mordeurs ont ainsi été placés en surveillance en 2014, ainsi que 43 chiens ou chats importés illégalement, et 20 animaux décédés pour lesquels une analyse par l'Institut Pasteur a été rendue nécessaire. Les résultats de cette surveillance ont démontré l'absence du virus de la rage sur notre territoire.

Dans le domaine de l'apiculture, l'Essonne fait désormais partie des départements dans lesquelles la présence du frelon asiatique est régulièrement constatée (une quinzaine de nids détruits en 2014). Enfin, des prélèvements ont été réalisés et ont démontré l'émergence de problèmes sanitaires liés à des contaminations des animaux par



La sécurité des populations et et la protection des consommateurs

des polluants de l'environnement : un élevage bovin est ainsi toujours placé sous surveillance en raison de la teneur élevée des animaux en PCB NDL.

Dans le domaine de la protection animale, le travail mené par les services de l'Etat s'articule autour de trois axes principaux : le contrôle des activités d'expérimentation

animale (inspections des locaux, instruction des demandes administratives), le suivi des établissements de vente d'animaux de compagnie et le suivi des établissements détenant des équidés, nombreux en Essonne.

Suivant les instructions du ministère de l'agriculture, les contrôles en protection animale sont renfor-

cés à certaines périodes de l'année : durant les mois d'été et pendant les deux dernières semaines de l'année.

La sécurité sanitaire et la santé publique

Soins psychiatriques sans consentement à la demande du représentant de l'État

Au titre de 2014, 1 118 arrêtés de placement ont été établis, dont 159 admissions et 265 maintiens. Ce chiffre est stable par rapport à 2013. 187 saisines ont été présentées au juge des libertés et de la détention, 183 mesures d'hospitalisation complète ont été maintenues et 4 mesures ont statué pour une levée de l'hospitalisation complète et une mise en place d'un programme de soins pour le patient, dans un délai de 24 heures à la suite de l'ordonnance, et aucune mesure n'a statué

sur une levée sèche de la mesure de soins psychiatriques sans consentement à la demande du représentant de l'État.

Contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

Dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau, la Délégation Territoriale de l'Agence régionale de santé a fait réaliser 3 479 prélèvements au niveau de la ressource en eau, de la production d'eau destinée à la consommation humaine et au niveau du réseau de distribution en 2014. Moins de 3%

se sont révélés non conformes aux limites de qualités imposées par le Code de la santé publique, sur un ou plusieurs paramètres.

Aucune de ces non-conformités n'a présenté un caractère grave et immédiat pour la santé des populations ; cependant 3 situations ont conduit à la mise en œuvre, par précaution, de mesures de restriction très ponctuelles de la consommation d'eau (mise à disposition d'eau embouteillée).

L'ensemble des résultats d'analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont disponibles sur le site internet de l'ARS (<http://www.ars.iledefrance.sante>.



La sécurité sanitaire et la santé publique

fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html).

Le travail mené par la Délégation territoriale en partenariat avec les communes ou les syndicats en charge de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, a contribué à l'amélioration, cette année encore, de la qualité de l'eau délivrée en Essonne à la fin de l'année 2014 : il ne reste plus que 7 communes (environ 11 000 habitants) présentant des problèmes de non conformité de l'eau.

Contrôle sanitaire de l'eau de loisir

Le département de l'Essonne dispose de 89 établissements ouverts aux publics proposant des activités récréatives (piscines, spas de centres de beauté et bassins de centres de sport). La qualité de l'eau est surveillée mensuellement par la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, ce qui représente 3 547 prélèvements. 5% de non conformités ont pu être relevées. En général, ces non-confor-

mités ne présentent pas de caractère grave et immédiat pour la santé des baigneurs.

Des inspections-contrôles sont aussi été menées sur ces installations. Sur 10 inspections réalisées, l'une d'entre elles a abouti à une fermeture administrative et une autre à une mise en demeure pour des raisons d'hygiènes (entretien du ou des bassins très insuffisants).

La lutte contre l'habitat insalubre, une mesure de protection de la santé

Le travail mené depuis plus de 8 ans par les services de l'Etat, pour un meilleur repérage géographique de cette problématique et un meilleur repérage qualitatif des problèmes rencontrés, a pour conséquence une constante augmentation du nombre de signalements reçus et traités. Certains de ces signalements sont retransmis aux mairies des communes concernées, compétentes en terme de traitement lorsque seuls des problèmes d'hygiène, ne portant pas atteinte à la santé, sont évoqués.

Les services de l'État ont reçu, en 2014, 510 signalements d'habitat indigne, un chiffre en très légère baisse par rapport à 2013. Parmi ces signalements, 323 ont nécessité un traitement particulier. Ces dossiers ont conduit à la prise de 51 nouveaux arrêtés préfectoraux concernant 213 logements et parties communes.

La lutte contre l'habitat insalubre implique également le suivi des arrêtés préfectoraux pris. Les recontrôles effectués par les agents de l'Etat ont permis de lever 55 arrêtés préfectoraux anciens en 2014, pour lesquels des travaux ont été effectués par les propriétaires. Enfin, durant l'été 2014, 2 sessions d'informations à destination des personnels techniques des mairies ont également été organisées par l'Agence régionale de santé afin de les sensibiliser à la lutte contre l'habitat indigne et au repérage.



Logement et habitat

Poursuite du programme de rénovation urbaine

En 2014, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a confirmé l'accélération de son programme en engageant près de 14 millions d'euros de subventions en Essonne. En termes de paiements, 49 millions d'euros ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage pour la seule année 2014, permettant notamment la démolition de 52 logements, la construction de 96 logements ainsi que nombreuses interventions sur les espaces publics ou les équipements.

Le niveau d'avancement est cependant très différencié selon les quartiers. Pour certains, l'ensemble des opérations est achevé, marquant ainsi une nouvelle phase de travail lorsque le dispositif conventionnel est arrivé à son terme. Pour d'autres, le projet est en pleine phase opérationnelle; la mise en œuvre doit donc être rapide afin de respecter les échéances de l'ANRU, 2015 étant la dernière année pour engager les différentes opérations

restantes.

L'année 2014 aura été marquée par la promulgation de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, qui prévoit notamment la création d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) doté de 5 milliards d'euros. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 a arrêté la liste de 200 quartiers d'intérêt national qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus graves. L'Essonne compte 8 quartiers retenus qui feront l'objet d'une convention avec l'ANRU.

Construction de logements sociaux

L'année 2013 avait connu un niveau record de production de logements sociaux avec 3 521 logements financés. L'année 2014 a été marquée par un recul à l'échelle régionale, et particulièrement dans le département de l'Essonne, du nombre d'agréments délivrés.

Ce sont 2 388 logements sociaux qui ont pu être financés en 2014. Malgré cette baisse globale, un effort a pu être maintenu s'agissant des logements les plus sociaux. La part de logements de types PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) ou PLUS (prêt locatif à usage social) dans la production globale continue d'augmenter depuis plusieurs années. Ces typologies correspondent à la grande majorité des ménages demandeurs de logements sociaux dans le département.

De plus, l'Essonne contribue largement à la production de logements à destination des publics les plus éloignés du logement : 14% de la production nationale au titre des appels à projet lancés en décembre 2013 par la Ministre du Logement et 20% au titre de l'appel à projets lancé en juin 2014. Le partenariat initié depuis plusieurs années par l'Etat et le Conseil départemental avec les associations d'insertion par le logement ont permis cette dynamique favorable.

L'État a également poursuivi son action en faveur de l'accession so-



Logement et habitat

ciale à la propriété, en finançant des opérations en Prêt Social Location Accession (PSLA) : 2 opérations, à Morangis et à La Ville du Bois, totalisant 30 logements ont bénéficié d'un agrément permettant l'octroi de prêts bonifiés, de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la TVA au taux réduit.

Ce dispositif est particulièrement adapté aux ménages bénéficiant de ressources modestes, leur permettant de devenir propriétaire sans apport personnel tout en leur laissant la possibilité de changer d'avis au terme d'une phase locative.

2014 était également l'année du bilan de la période triennale 2011-2013. Alors que l'objectif global de l'ensemble des communes déficitaires en logements sociaux s'élevait à 1 761, ce sont 3 405 logements qui ont pu être agréés sur ces différentes communes au cours des trois années de la période. On constate cependant des taux de réalisation des objectifs très variés. Toutefois, le nombre de communes n'atteignant pas leur objectif est en

recul depuis la publication de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en 2000 : 19 pour la période 2002/2004, 6 pour la dernière période.

L'hébergement, le DALO (Droit Au Logement Opposable) et l'ACD (Accord Collectif Départemental)

Concernant l'hébergement et le logement, l'année 2014 a été marquée par la poursuite de la progression des demandes d'hébergement d'urgence, le nombre de personnes sans abri hébergées dans un dispositif de l'État passant de 699 le 1er janvier 2014 à 1 080 en fin d'année, dont un millier de nuitées hôtelières mobilisées quotidiennement pour des familles.

L'hébergement à l'hôtel ne constituant pas une réponse satisfaisante, un plan régional de résorption progressive des nuitées hôtelières et de développement de solutions alternatives est en cours d'élaboration. L'année 2014 a aussi été marquée par le regroupement sur un

même site du 115, et des SIAO urgence et insertion. Ce regroupement conforte l'action du SIAO dans son rôle de coordonnateur de la veille sociale, de régulateur du dispositif d'hébergement et d'outil d'observation sociale. Ce système d'information doit permettre la mise en place d'un observatoire sur le secteur accueil, hébergement et insertion.

A noter, également, qu'une action relative à l'accompagnement des personnes évacuées de camps illicites consiste à proposer aux occupants des campements illicites qui ont été évacués en application d'une décision de justice ou pour des raisons de sécurité, des offres d'hébergement d'urgence en hôtel. 350 personnes environ (adultes et enfants) étaient ainsi hébergées en novembre 2014.

De même, dans le cadre de la diversification des dispositifs d'hébergement et de logement, l'Etat s'est mobilisé sur la montée en charge progressive du dispositif SOLI-BAIL. L'année 2014 a été mar-



Logement et habitat

quée par une bonne mobilisation du dispositif sur le département. Le taux de recours à cet outil de location-sous location dans le parc privé est aujourd'hui satisfaisant. Après une vacance importante par le passé, l'ensemble des logements captés soit 277 logements sont, aujourd'hui, mobilisés.

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté stipule qu'un schéma de la domiciliation doit être élaboré par les services de l'Etat, un état des lieux doit précéder son élaboration. A cet effet, une enquête a été adressée aux 196 communes du département et à 21 associations, le taux de réponse a été satisfaisant puisque 57% des mairies (CCAS) et 70% des associations interrogées ont renvoyé le questionnaire ce qui permet une analyse significative de la situation de la domiciliation dans notre département. Ce chantier sera poursuivi en 2015.

Concernant la mise en œuvre du DALO, la commission de médiation poursuit son effort pour résor-

ber le stock des recours non traités et réduire le délai de traitement à 3 mois maximum.

Ainsi, en 2014, la commission a maintenu sa fréquence de réunion une fois par semaine. Elle a examiné, 4 668 recours (4 648 en 2013 et 3 314 en 2012) soit 0,43 % d'augmentation. 26 % de ces recours sont reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO.

Pour favoriser la prise en compte des familles déclarées prioritaires et devant être relogées en urgence (PU), l'État a maintenu ses moyens au profit des actions d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). 696 situations ont pu être diagnostiquées conduisant si nécessaire à la mise en place d'un accompagnement permettant d'aboutir à un taux de relogement de 73% de ces anciens PU.

Concernant le nombre de relogements, le département de l'Essonne (l'État et les autres réservataires) a concentré tous ses efforts en faveur

des familles déclarées prioritaires et devant être relogées en urgence (PU DALO) pour aboutir à un résultat digne d'être souligné. Ainsi 777 familles PU DALO ont été relogées en 2014, faisant suite à la forte augmentation constatée en 2013 (749 relogements) par rapport à l'année 2012 (378 relogements), l'État a maintenu une forte mobilisation sur cette thématique.

Concernant le relogement du public relevant de l'accord collectif départemental (ACD), là encore, l'État s'est mobilisé avec l'ensemble de ses partenaires bailleurs et sur un objectif départemental de 900 relogements annuels, 790 relogements ont été réalisés.

L'amélioration du parc privé

2,7 millions d'euros ont été engagés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en faveur de l'habitat privé essonnien en 2014. 395 logements ont été améliorés grâce



Logement et habitat

à ces aides qui sont concentrées sur la lutte contre les copropriétés dégradées, l'habitat indigne et la précarité énergétique, ainsi que sur l'autonomie de la personne.

Après son lancement en 2011, le programme Habiter Mieux a été marqué par une forte dynamique en 2014. Pour les années 2011, 2012 et 2013, ce sont 323 logements qui avaient pu bénéficier d'une aide de ce programme visant à la lutte contre la précarité énergétique. Pour la seule année 2014, ce sont 314 logements qui ont pu bénéficier d'une subvention grâce au Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat lancé courant 2013.

L'année 2014 a été marquée par l'approbation du troisième plan sauvegarde de la copropriété de Grigny 2 et la signature du premier programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) à l'échelle départementale par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

En matière de lutte contre l'habitat indigne (LHI), les services de l'État

se sont employés à mieux coordonner leurs actions respectives au sein du pôle départemental LHI.

Au-delà des problématiques ponctuelles d'habitat indigne, la problématique des centres anciens dégradés est moins importante en Essonne que dans les départements de petite couronne. Toutefois, elle présente une acuité particulière à Juvisy-sur-Orge et à Corbeil-Essonnes.

Le quartier de la Gare à Juvisy-sur-Orge connaît une concentration forte d'habitats indignes. Il a d'ailleurs été retenu dans le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés au titre des quartiers complémentaires qui ont bénéficié de crédits d'étude.

En 2014, Juvisy-sur-Orge et Corbeil-Essonnes ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Préfet de Région et le directeur de l'Agence Régionale de Santé et visant un traitement à l'échelle urbaine de l'habitat indigne.

Au-delà de ce volet incitatif, des

mesures coercitives sont engagées dans le cadre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.

Ainsi, en 2014, un « marchand de sommeil » a été condamné pour avoir loué à la découpe un pavillon à plusieurs ménages en situation vulnérables. Il s'est vu confisquer son bien et fait l'objet d'une interdiction de louer pendant plusieurs années.



Politique de la ville

En Essonne, l'État consacre plus de 8 millions d'euros à la politique de la ville, (19 programmes de réussite éducative, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, des projets Ville Vie Vacances)

Avec la promulgation, le 21 février 2014, de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'année 2014 a constitué un tournant dans la politique en faveur des territoires les plus défavorisés.

Cette loi pose les principes suivants : la concentration des moyens publics sur les quartiers les plus pauvres avec la redéfinition des zones prioritaires sur la base d'un critère unique et objectif celui du « Bas revenu », établi à 60 % du revenu médian de référence, la mobilisation des moyens de droit commun de l'État et des collectivités territoriales, complétés le cas échéant par les crédits spécifiques de la politique de la ville, la mise en oeuvre de nouveaux contrats de ville qui devront avoir un portage intercommunal, un caractère unique

et global en intégrant les projets de rénovation urbaine et l'association étroite des habitants dans le cadre de conseils citoyens.

Cette réforme mise en oeuvre en Essonne, sous l'égide du Préfet délégué pour l'égalité des chances, a abouti à la redéfinition des zonages essonniers de la manière suivante : 24 communes en géographie prioritaire, contre 28 précédemment, 39 quartiers prioritaires contre 60 précédemment, et une population totale de 184 099, soit une baisse de 36%.

2 nouvelles communes entrent en géographie prioritaire : Egly et Arpajon. 6 communes sortent du dispositif : Palaiseau, Morsang-sur-Orge, Boussy-Saint-Antoine, Crosne, Yerres et Juvisy-sur-Orge.

Par ailleurs, 11 nouveaux contrats de ville succéderont aux 13 contrats urbains de cohésion sociale.

Le contrat Evry-Centre Essonne, site préfigurateur, a été signé le 14 février 2015, les 10 autres seront signés au 1er semestre 2015.





Jeunesse, éducation, sport et culture

La lutte contre le décrochage scolaire

Le développement d'actions de prévention du décrochage scolaire favorisant la persévérance scolaire, et d'intervention dès les premiers signes de décrochage, constitue un des principaux objectifs pour les équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires. Dans ce cadre, un référent « décrochage scolaire » est aujourd'hui identifié dans la plupart des établissements. Il s'agit le plus souvent d'un enseignant chargé de sensibiliser ses collègues sur l'objectif partagé de l'accrochage scolaire de tous les élèves et de participer, avec eux et en lien étroit avec le CPE, à l'identification des élèves en risque de décrochage.

Les compétences du référent décrochage scolaire sont mises à profit au sein du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) pour contribuer à initier, au sein de chaque lycée, des actions de prévention et d'intervention s'inscrivant dans un projet pédagogique et éducatif reposant sur la confiance et le bien-être des élèves. Le GPDS

associe l'ensemble des membres de l'équipe éducative et pédagogique (enseignants, CPE, COP, assistants sociaux, infirmiers, etc.). Dans les collèges, 500 élèves du département ont été suivis dans le cadre de ces groupes au cours de l'année 2014.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 17 collèges du département de l'Essonne ont mis en place des modules de remobilisation s'inscrivant dans le cadre de « parcours personnalisés », organisés pendant une période de deux à trois semaines et consistant à renforcer la motivation de groupes restreints d'élèves et à restaurer leur confiance en eux-mêmes.

Au niveau de chaque bassin d'éducation, les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FO-QUALE), sous l'impulsion d'un chef d'établissement, contribuent à une plus grande coordination des acteurs de l'Éducation nationale pour diversifier et optimiser les réponses au décrochage. Chaque réseau regroupe sur un bassin tous les acteurs de l'Éducation nationale dans toutes ses dimensions : établis-

sements scolaires, GRETA, UFA, CIO et mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Son action passe par l'examen et le traitement de situations individuelles, transmises par les établissements, et qui ne peuvent être résolues à leur niveau.

De plus, la mise en place des conseils écoles/collège est un élément de lutte contre le décrochage ; il permet d'identifier les besoins des élèves les plus fragiles et d'anticiper sur les solutions à leur proposer pour consolider leurs acquis et favoriser leurs apprentissages. Dans le bassin d'Evry, une rencontre psychologues scolaires / conseillers d'orientation psychologues a en outre été organisée en octobre 2014 afin de favoriser la constitution d'alliances éducatives entre le 1er et le second degré au bénéfice des élèves les plus en difficulté.

Dans le cadre des actions entreprises pour favoriser l'accrochage scolaire, une semaine de la persévérance scolaire a été organisée en mars 2014 dans 2 bassins du département, ceux de Massy et d'Evry-Corbeil. Elle a fourni un levier efficace pour contribuer à la



Jeunesse, éducation, sport et culture

mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative. Elle est généralisée en 2015 à tous les bassins d'éducation du département. Au-delà de la prévention, des actions d'identification et de remédiation sont organisées autour des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) mises en œuvre depuis 2011.

Il existe 5 PSAD dans le département, correspondant aux 5 bassins d'éducation. Les élèves décrocheurs sont identifiés par le Système Interministériel d'Echange d'Information. Ils sont contactés individuellement par les personnels d'orientation des CIO et les coordonnateurs d'actions de la MLDS afin de proposer à chacun d'entre eux un parcours de formation, de qualification, d'accès au diplôme et/ou d'insertion.

En décembre 2014, 3 646 jeunes ont été identifiés par le SIEI contre 3 867 en décembre 2013. Sur les 3 646 jeunes identifiés, 496 ont déjà été repérés l'an passé (contactés ou restés injoignables, déjà en solution, pris en charge, ou refusant l'accompagnement)

et 947 sont suivis par une mission locale. En prenant également en compte les proportions habituellement constatées de jeunes déjà en solution (en emploi ou suivant une formation hors périmètre SIEI), de diplômés de niveau IV non pris en compte par le croisement avec la base OCEAN, c'est environ 1 200 jeunes qui pourraient être pris en charge par les plates-formes de suivi et d'appui du département (un tiers de la population identifiée par le SIEI, formule retenue au niveau académique).

Entre septembre et décembre 2014, 462 jeunes de 16 ans et plus, scolarisés l'an passé mais restés sans solution de formation à la rentrée, ont bénéficié d'un entretien de situation. 89% d'entre eux ont pu bénéficier d'une solution, qu'elle relève de l'Éducation nationale ou d'un partenaire extérieur.

Cette solution a pu être trouvée directement à l'issue de l'entretien de situation ou suite à une prise en charge dans le cadre des plates-

formes d'accueil spécifiquement mises en place à la rentrée. Ces plates-formes ont accueilli 402 jeunes au total.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année 2014, les sessions d'accompagnement de la PSAD ont concerné 258 jeunes, et les modules de remobilisation et de raccrochage ont accueilli 54 jeunes. Enfin, 16 jeunes ayant échoué à deux reprises au baccalauréat repréparent depuis la rentrée 2014 leur diplôme au sein d'un module de repréparation à l'examen (MOREA), et 13 jeunes ont bénéficié entre janvier et juin 2014 ou suivent, depuis la rentrée, un itinéraire d'accès à la qualification (ITAQ).

Enfin, dans le cadre de la procédure AFFELNET, 62 jeunes ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an ont pu être affectés dans un établissement du département en juin 2014 : 27 en seconde professionnelle, 20 en 1ère année de CAP, 1 en 2GT, 10 en 1ère professionnelle et 4 en 1ère technologique. 18 demandes supplémentaires ont pu être satisfaites



Jeunesse, éducation, sport et culture

hors procédure AFFELNET en septembre dernier.

Scolarisation des élèves handicapés

En octobre 2014, selon les différentes modalités de scolarisation, les effectifs étaient répartis de la manière suivante : 4 071 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire, 1 919 accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire, 735 scolarisés en classe pour l'inclusion scolaire, 588 scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire et 1 550 scolarisés en établissements spécialisés.

Pour répondre à l'augmentation des élèves, le nombre de dispositifs et de personnels dédiés évolue régulièrement. Pendant l'année scolaire 2013-2014, un peu plus de 44 % des élèves handicapés bénéficient de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire. Ce pourcentage était de 47% en octobre 2014.

Rythmes scolaires

Sur le département, 180 communes, comptabilisant 832 écoles, ont mis en place les rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015. 10 communes avaient fait le choix de mettre en place les rythmes scolaires dès septembre 2013, soit 112 écoles.

En complément, les services de l'État, en lien avec la CAF, ont accompagné l'élaboration des projets éducatifs de territoire des 180 communes de l'Essonne s'inscrivant dans la réforme des rythmes scolaires. 38 PEDT ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral sur 42 en cours. La réforme des rythmes scolaires a eu pour effet de faire progresser le nombre d'accueils collectifs de mineurs (ACM) de 745 à 913 au 31 décembre 2014.

Sport et loisirs

Le sport et les loisirs sont de réels outils au service d'une dynamique d'intégration et de cohésion. A ce titre, plus de 2 000 actions dans le domaine du sport ont été financées par l'État, pour environ 2 millions d'euros.

Parmi les actions remarquables, la création et le lancement d'un label «valide handicapés» visant à créer des pratiques sportives partagées, faisant suite à l'implication d'une vingtaine de comités sportifs départementaux qui s'engagent afin de promouvoir le sport pour les personnes en situation de handicap via notamment l'organisation le 3 avril 2014 d'une journée «sport pour tous» à Breuillet qui attirée plus de 400 personnes.

En 2014, le seuil des 650 volontaires accueillis en service civique a été franchi, ceci au sein des 29 structures agréées du département. De plus, l'État a financé grâce au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire 39 emplois au bénéfice des associations du département.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme qui touche en moyenne 15% de la population, la Direction départementale de la cohésion sociale a développé une action originale en Ile-de-France : la création d'un prix littéraire du jeune écrivain et illustrateur essonnien. L'édition 2014/2015 a per-



Jeunesse, éducation, sport et culture

mis aux jeunes de se projeter dans l'avenir au travers du thème « plus tard je serai... ». 100 textes et une vingtaine de dessins ont été sélectionnés par un jury départemental pour leur qualité et leur originalité. Les 6 premiers prix (trois pour chacune des deux tranches d'âge : moins de 12 ans et plus de 12 ans), ont été décernés par le Préfet délégué pour l'égalité des chances au cours d'une cérémonie organisée à la préfecture de l'Essonne.

Les jeunes lauréats ont reçu le diplôme de l'association départementale des médaillés de la jeunesse et des sports ainsi qu'un chèque culture. Par ailleurs, tous les textes et dessins sélectionnés sont regroupés au sein d'un ouvrage qui sera envoyé à chacun des lauréats.

Culture

En Essonne, 8 résidences territoriales en milieu scolaire ont été subventionnées par la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC). Celle menée par le réseau de la lecture publique d'Evry-Centre Essonne a visé les élèves

allophones pour leur permettre de mieux appréhender la langue française grâce à deux auteurs spécialisés dans l'écriture numérique. Les résultats positifs de cette initiative ont été vivement remarqués par les enseignants qui ont constaté une forte progression de la maîtrise de la langue par les élèves.

En matière de spectacle vivant, les services de l'État ont continué d'accompagner le Théâtre de l'Agora, scène nationale demeurant fragilisée financièrement en 2014, ainsi que le Théâtre de Brétigny – Espace Jules Verne (pour le programme « scène conventionnée ») et pour le label « Centre d'Art Contemporain ») et le Centre Culturel Boris Vian, Les Ulis (scène conventionnée au titre de son action pour le Jeune Public). Dans le domaine musical, la DRAC a poursuivi en 2014 la qualification de son partenariat avec les lieux de musiques actuelles, en étroite concertation avec les collectivités territoriales : Paul B, à Massy, le Plan, à Ris Orangis, le réseau départemental des musiques actuelles Rézonne, la scène conventionnée musiques actuelles

le Rack'ham à Brétigny-sur-Orge et la scène conventionnée centre national d'art lyrique à Massy.

L'activité culturelle liée aux salles art et essai du département est mise en œuvre principalement par l'association Cinessonne, soutenue conjointement par la DRAC et le Conseil départemental. Cinessonne fédère 15 établissements dans 14 communes autour d'une programmation tout au long de l'année, et avec l'organisation du festival du cinéma Européen en Essonne en novembre (16ème édition en 2014).

Un jury de professionnel remet quatre prix (grand prix, prix spécial du jury, prix d'interprétation féminine et masculine). Un jury collégien et un jury lycéen distinguent un court métrage de la programmation. Cinessonne coordonne également « Collège au cinéma », et développe un circuit de cinéma itinérant dans 14 petites communes rurales du sud du département qui répond à un manque d'équipements cinématographiques.



Jeunesse, éducation, sport et culture

En matière de lecture, deux associations ont été accompagnées pour favoriser le développement de la lecture : « Une Ville des Livres » à Evry pour son émission littéraire « L'Essonne en auteurs » et l'association « Lire c'est vivre », qui assure l'animation du réseau des bibliothèques de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Dans le domaine de la vie littéraire, le Festival VO-VF et le Salon du livre de jeunesse de Saint-Germain-lès-Arpajon (qui bénéficie par ailleurs d'un soutien de la Bibliothèque départementale de l'Essonne), ont obtenu des aides de la DRAC. En matière de patrimoine et d'archives, la Société historique

et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix est aussi régulièrement soutenue. Des subventions ont également été accordées aux communes de Corbeil-Essonnes et Mennecy pour leurs travaux de restauration et de numérisation de documents d'archives.

En complément, la DRAC poursuit son action d'accompagnement des actions culturelles, au profit des personnes en fragilité sociale issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (association Métamorphose, quartier de Grigny La Grande Borne ; La Compagnie du Huitième Jour, quartiers de La Nacelle et des Tarterêts de Corbeil-Essonnes ; «Des quartiers d'art

modeste et d'histoires simples» de la Maison de Banlieue et de l'Architecture dans les quartiers prioritaires d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge ; l'association CINEAM, à Vigneux-sur-Seine), ainsi que les détenus de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (une quarantaine d'artistes ont rencontré plus de 300 personnes détenues pendant plus de 500 heures).

Immigration et intégration

Asile et séjour des étrangers

La préfecture de l'Essonne a délivré près de 32 000 titres de séjour, dont 7 600 concernaient des premières demandes de séjour. Il a été procédé à la notification de près de 2 700 refus de séjour.

Dans le cadre de la demande d'admission exceptionnelle au séjour (circulaire du 28 novembre 2012) 1 700 cartes de séjour ont été délivrées (contre 1 300 en 2013) et 1

200 refus de séjour ont été notifiés dans ce cadre.

L'immigration familiale (familles de Français et liens privés et familiaux) représente près de la moitié des titres délivrés en première demande et renouvellement.

Les premières demandes d'asile ont légèrement diminué en 2014 (1 060 1ères demandes en 2014 pour 1 180 en 2013). 468 personnes ont obtenu le statut de réfugié en 2014.

Naturalisations

En 2014, la préfecture de l'Essonne a émis plus de 2 500 décisions en matière de naturalisations, dont 80% concernant des naturalisations par décret. Sur ces dernières décisions, 67% ont été favorables à la naturalisation du postulant.

1 800 décrets de naturalisation ont été remis à l'occasion de 19 cérémonies.



L'accompagnement des demandeurs d'emploi en Essonne

A fin décembre 2014, l'Essonne compte 55 896 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie, soit une hausse de 5,30% sur une année. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est de près de 33%, celle des seniors de 22% (hausse importante en 2014 de 13,50%) et celle des jeunes de près de 15% (hausse plus contenue à 1%).

Près d'un demandeur d'emploi sur 5 réside en zones urbaines sensibles ; les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans représentent quant à eux 17% de la demande d'emploi dans ces zones, contre une moyenne régionale de 15%.

La prise en charge des demandeurs d'emploi par Pôle emploi

En réponse à la diversité des situations des demandeurs d'emploi, la nouvelle offre de service de Pôle emploi, mise en place dès février 2013, permet de proposer un accompagnement plus adapté

et plus personnalisé. Cette offre de service est composée de 3 modalités de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi selon leur distance à l'emploi et/ou leur degré d'autonomie avec la volonté de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. Au total, en 2014, ce sont 38 260 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié de cette offre.

Pôle emploi dispose d'un budget d'intervention de plus de 14 millions d'euros, dont 2 millions d'euros consacrés aux aides à la mobilité (dont la valorisation des acquis de l'expérience), 4,4 millions d'euros consacrés aux prestations au profit des demandeurs d'emploi (prestations de méthode, d'évaluation professionnelle, d'orientation professionnelle ou encore dédiées aux habitants des quartiers de la politique de la ville), 3,3 millions d'euros consacrés aux prestations d'accompagnement du public cadres et licenciés économiques et 4,5 millions d'euros consacrés au développement des compétences.

Les contrats aidés

Dans le secteur non-marchand, 3 191 CUI-CAE ont été prescrits en Essonne (3 797 en 2013, soit une baisse de 16%).

Dans le secteur marchand, durant l'année 2014, 700 CUI-CIE ont été prescrits en Essonne (583 en 2013, soit une hausse de 17%). Les jeunes représentent 25,4 % des bénéficiaires et les seniors 25 %.

De façon générale, plus de la moitié des bénéficiaires n'a aucun diplôme et plus d'un sur cinq est bénéficiaire du RSA.

Sur l'année 2014, 1 885 emplois d'avenir ont été prescrits en Essonne (1 479 pour le secteur non marchand et 406 pour le secteur marchand).

L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique en Essonne représente 54 structures qui assurent une couverture territoriale privilégiant le Nord-est du département et les



L'accompagnement des demandeurs d'emploi en Essonne

zones urbaines les plus en difficulté. Plus de 3 000 salariés (637 équivalents temps plein) ont été en insertion.

43 % étaient chômeurs de très longue durée, 31 % bénéficiaient du RSA. 45 % du public embauché dans les structures résident dans un quartier de la politique de la ville. La durée moyenne des parcours d'insertion pour les personnes en sorties dynamiques (emplois durables, emplois de transition, sorties positives) est de 12 mois.

La validation des acquis de l'expérience

107 dossiers ont été déposés en 2014, pour un budget de 37 500 euros. Le département compte 21 centres agréés pour délivrer les titres professionnels du Ministère chargé de l'Emploi, dont deux centres AFPA et deux GRETA (19 centres agréés au total en 2014).

Dans les deux centres AFPA de l'Essonne, 875 candidats ont été présentés à un titre professionnel, 587 titres ont été délivrés, soit un

taux de réussite de 67%, ainsi que 127 certifications partielles.

Dans les 19 autres centres agréés de l'Essonne, 734 candidats ont été présentés, 449 titres professionnels ont été délivrés, soit un taux de réussite de 61%, ainsi que 177 certifications partielles.

L'appui aux Missions locales

En 2014, la priorité du gouvernement sur la jeunesse s'est concrétisée par un soutien financier renforcé aux dix missions locales du département, avec une dotation attribuée par l'État de 3 millions d'euros (soit une hausse de 3% par rapport à 2013).

Outre la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs classiques d'accompagnement et d'insertion professionnelle des jeunes, 5 missions locales ont fait le choix de participer au déploiement de la Garantie Jeunes.

La mission locale Nord Essonne s'inscrit également dans l'expérimentation d'une action sur le logement des jeunes à travers le Comité

local pour le logement autonome des jeunes. Enfin, un séminaire a été organisé au cours de l'année 2014 dans le but de favoriser la mise en œuvre du partenariat renforcé entre missions locales et Pôle Emploi.

L'apprentissage

La campagne 2013/2014 de l'apprentissage a connu une légère baisse de 2% du nombre de contrats d'apprentissage signés par des entreprises essonniennes. 4 574 apprentis ont été embauchés et 7 806 apprentis ont été formés dans les CFA du département. 65% des jeunes sont en emploi 7 mois après leur sortie en 2014.

En 2014, l'État et le Conseil Régional ont continué de mener des actions en faveur de la promotion de l'apprentissage. En particulier, le 26 juin 2014, une opération de recrutement ciblée a été organisée, 'le café contact de l'emploi pour l'apprentissage', à laquelle ont participé 21 entreprises, 10 CFA et plus de 150 jeunes.



L'accompagnement des entreprises en Essonne

Le pacte de responsabilité

Le 31 décembre 2013, lors de ses vœux aux Français, le Président de la République a annoncé un Pacte de responsabilité, destiné à redresser la compétitivité des entreprises et à faire reculer le chômage. Il doit permettre de gagner 0,5% de croissance et créer 200 000 emplois à l'horizon 2017.

Ce pacte consiste en 41 milliards d'euros d'aides (réduction des impôts et cotisations sociales, mesures de simplification administrative), accordés aux entreprises en vue de les inciter à embaucher et investir. Il revient aux partenaires sociaux de définir les contreparties (embauches, formations des salariés, etc.) sur lesquelles doivent s'engager les entreprises.

Un volet «solidarité», en faveur du pouvoir d'achat des ménages modestes lui est ensuite ajouté. Au total, près de 5 milliards d'euros de mesures en faveur des ménages modestes doivent être

prises d'ici 2017.

En Essonne les services de l'État se sont mobilisés pour décliner localement ces mesures au plus près des entreprises du territoire.

Une communication soutenue a été mise en œuvre par le biais de divers média. Une boîte institutionnelle a été mise à disposition des entrepreneurs : idf-ut-91.pacte-de-responsabilite@directe.gouv.fr. Les services de l'État sont allés à la rencontre des entreprises du territoire, et notamment des femmes chefs d'entreprise.

Des échanges soutenus avec les collectivités locales, les pôles de compétitivité, des établissements de recherche, les institutions structurantes du territoire, ont permis de promouvoir le dispositif.

Accessible à toutes les entreprises françaises employant des salariés, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi permet de bénéficier d'une économie d'impôt

substantielle.

Depuis 2014, elle équivaut à 6% de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC (4 % en 2013). Sur les 5 697 demandes de restitution traitées en 2014, 5 531 ont fait l'objet d'une décision favorable pour un montant de 31,32 millions d'euros ; au titre de la même période, 5 135 entreprises ont par ailleurs bénéficié d'une imputation pour un montant de 37 millions d'euros au titre du CICE.

Remboursements de TVA et crédits d'impôts

Les services de la Direction départementale des finances publiques ont porté une attention particulière au traitement dans les meilleurs délais des demandes des entreprises concernant le remboursement des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés, des crédits de TVA et des autres crédits d'impôt.

Ces demandes ont continué à



L'accompagnement des entreprises en Essonne

faire l'objet d'un examen prioritaire et plus de 80% d'entre elles ont été traitées dans un délai de 30 jours.

Les remboursements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés (restitutions et crédits d'impôt) se sont élevés à 197,02 millions d'euros en 2014 (144,49 millions d'euros en 2013).

Parmi ceux-ci, les crédits d'impôt (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi, Crédit d'Impôt Recherche, Reports en arrière de déficit, etc.) représentent à eux seuls 93,1 millions d'euros, dont 53,46 millions d'euros au titre des remboursements de crédits d'impôt recherche (379 affaires).

En 2014, Pôle emploi a eu un rôle d'inter médiation pour les 27 194 recrutements qui lui ont confiés par les entreprises (offres satisfaites). Dans ce cadre, 9 397 demandeurs d'emploi ont été recrutés.

Le lien avec Pôle emploi

Dans le cadre du Pacte territorial avec Orly international, Pôle emploi a installé une équipe de conseillers dédiés aux entreprises de la zone aéroportuaire d'Orly (dit zone d'emprise ADP) qui a recueilli 1 123 offres, dont 544 en emploi durable sur l'année 2014. Un forum a été organisé, qui a rassemblé 7 000 visiteurs.

En outre, Pôle emploi développe son partenariat avec les chambres consulaires. Un plan d'action de promotion des mesures gouvernementales avec la Chambre des métiers et de l'artisanat a permis l'embauche de 15 CDI. Une campagne sur la promotion de l'apprentissage a permis de mettre en rapport les entrepreneurs intéressés avec 169 jeunes, dont 56 ont trouvé un emploi en alternance.

Le soutien aux entreprises en difficultés

De son côté, la Direction départementale des finances publiques s'est mobilisée au côté des autres acteurs pour soutenir les entreprises en difficulté.

La Commission des Chefs de service financier et des Représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de l'Essonne (CCSF) s'est réunie à 10 reprises en 2014. Elle a examiné les saisines de 53 entreprises, employant 2 213 salariés, et accordé à 47 d'entre elles un plan d'apurement échelonné de leur passif social et fiscal.

Elle a procédé également au réexamen des dossiers de 87 entreprises, auxquelles un plan avait déjà été accordé mais qui ne parvenaient pas à le respecter. La grande majorité des entreprises (79 %) qui ont saisi la CCSF peuvent être classées parmi les très petites entreprises (T.P.E.), employant moins de 20 salariés. Néanmoins, 4% des entreprises en difficulté comptaient plus de 100 salariés.



L'accompagnement des entreprises en Essonne

Les secteurs d'activité les plus représentés sont la construction, les services aux entreprises et l'industrie manufacturière. La CCSF a également été saisie de 63 demandes de remises de dettes formulées dans le cadre de l'article L-626-6 du Code de commerce par des entreprises placées en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire.

Le Comité d'examen des difficultés de financement des entreprises de l'Essonne (CODEFI) a tenu une réunion au cours de l'année 2014 (en mai) afin d'examiner les situations de 7 entreprises.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Les opérations conduisant à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels se sont poursuivies tout au long de l'année 2014 et ont impliqué tant les services de l'Etat (Préfecture, Direction départementale des finances publiques) que les collectivités locales (en tant

que membres des différentes commissions), et les représentants des professionnels.

Le rôle des services des finances publiques, après collecte de l'ensemble des déclarations des propriétaires, a été de fiabiliser les données afin de produire, auprès des commissions amenées à se prononcer, un avant-projet qui reflète la réalité économique des loyers départementaux, base sur laquelle s'appuie le dispositif de révision foncière.

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels de l'Essonne (CDVLLP), nommée par arrêté préfectoral du 20 octobre 2014, s'est réunie 5 fois entre le 17 novembre 2014 et le 12 janvier 2015. Elle a travaillé sur la sectorisation du département, les tarifications des différentes activités et les coefficients de localisation.

Cependant, à défaut d'accord, c'est l'avant-projet de l'administration qui a été transmis, aux environs du 20 janvier 2015, pour avis aux commissions intercommunales des im-

pôts directs (CIID) et commissions communales des impôts directs (CCID) lorsque les communes sont membres d'un EPCI sans fiscalité professionnelle.

Au total, 16 CIID, 3 CIID dont le siège n'est pas dans le département (CA des Hauts de Bièvres, Versailles Grand Parc, et CC du Plateau de Briard), et 14 CCID pour les communes membres de la CC des 2 vallées ont été saisies pour avis.

Afin d'accompagner les présidents des CIID et CCID dans cette démarche, une réunion de présentation de la réforme et de la méthodologie a été organisée le 22 janvier dernier. A l'issue de ce délai, une synthèse de l'ensemble des avis sera faite. Les nouvelles valeurs locatives devront s'appliquer au 1er septembre 2016.



L'anticipation des mutations économiques

L'activité partielle

En 2014, 262 demandes d'activité partielle, incluant des renouvellements, ont été déposées par 202 établissements essonniers, concernant 3 256 salariés et 153 480 heures ont été indemnisées sur un total de plus d'un million d'heures autorisées.

Ces demandes concernent à près de 90% des entreprises de moins de 50 salariés, et, pour plus de la moitié, des entreprises de moins de 10 salariés. Près d'un établissement sur deux ayant déposé une demande en 2014 travaille dans le secteur du bâtiment, particulièrement touché par une conjoncture économique difficile, les demandes dans ce secteur s'étant multipliées au cours du dernier trimestre 2014.

Le nombre de demandes et le volume d'heures autorisées en 2014 reste globalement identiques à ceux de 2013, mais avec une répartition sur davantage d'établissements (202 au lieu de 155) et une hausse régulière en fin d'année, avec une moyenne mensuelle de 30 demandes à compter du mois de septembre 2014. Après une baisse significative

en 2011, le nombre d'heures autorisées en 2014 a à nouveau dépassé le million pour la 3ème année consécutive.

Les procédures de licenciement collectif pour motif économique

Du 1er janvier au 31 décembre 2014, 52 procédures de licenciement collectif concernant au moins 10 salariés ont été déposées aux services de l'État, pour un projet de suppression de 1 937 emplois.

15 procédures sont intervenues dans le cadre d'une liquidation judiciaire et 5 d'un redressement judiciaire.

Les conventions de revitalisation

La convention interdépartementale Air France pour le bassin d'emploi d'Orly est venue à échéance le 4 mai 2014. La contribution de l'entreprise à hauteur de 558 958 euros avait un objectif de maintien/création d'emplois de 205, objectif atteint, et même dépassé de l'ordre de 35%.

La convention Sanofi Aventis R&D

est venue à échéance le 31 août 2014. La contribution de l'entreprise était de 660 660 euros pour conduire des actions permettant de créer 121 emplois. L'objectif de création d'emplois a également été dépassé.

La convention Alcatel 1, suite aux deux réorganisations de dimension nationale (Plan Managers et Plan 2009-2010), est venue à échéance le 12 décembre 2014. La contribution de 75 773 euros pour le site de Villarceaux était destinée à financer plusieurs actions visant à soutenir la création et le développement d'activité et de nouveaux emplois. Pour un objectif de création de 58 emplois, 41 emplois ont été effectivement créés (71%).

La convention Carrefour a été signée le 20 juin 2014 pour une durée de 3 ans. Une contribution de 881 064 euros est destinée à financer des actions à mettre en œuvre sur les territoires des Communautés d'agglomération Évry-Centre Essonne et Seine Essonne pour contribuer à la création de 206 emplois. Un budget de 90 000 euros est par ailleurs provisionné pour financer une ou plu-



L'anticipation des mutations économiques

sieurs actions complémentaires ou renforcer une action existante après décision du comité d'engagement ;

Une nouvelle convention inter-départementale Air France pour le bassin d'emploi d'Orly a été signée le 21 août 2014, en décli-

raison de la convention nationale cadre au terme du Plan de départ Volontaire initié en septembre 2012.

La mise en œuvre d'actions sur le territoire doit concourir à la création de 256 emplois sur les deux départements avec une dotation

de 729 600 euros.

Enfin, la convention Cap Boulanger a été signée le 5 décembre 2014 suite au déménagement du siège de Ris-Orangis et la suppression de 85 emplois. L'entreprise contribue à hauteur de 320 000 euros.

L'agriculture

La Direction départementale des territoires de l'Essonne assure la mise en œuvre de la politique agricole nationale et européenne dans le département.

Cette implication se traduit à la fois par l'enregistrement, l'instruction et la validation des demandes d'aides des agriculteurs, l'animation et le secrétariat pour le Préfet des commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) et de consommation des espaces agricoles (CDCEA), ainsi que la coordination des contrôles administratifs en exploitation agricole.

En 2014, 659 agriculteurs ont dépo-

sé une demande d'aide en Essonne au titre des aides végétales, pour une surface cultivée totale de 84 000 hectares. Le montant des aides payées à ce titre s'élève à 24 millions d'euros. Un montant de 30 000 euros a également été versé au titre des aides animales.

L'année 2014 a également été marquée par de violents orages de grêles (en juin) qui ont détruit de nombreuses serres horticoles et maraîchères. Les céréales ont pâti d'un été exceptionnellement humide, qui a conduit à une chute de la qualité et donc du prix de vente des grains.

Des aides à hauteur de 85 000 euros ont été versées au bénéfice d'une vingtaine d'exploitants en difficulté qui avaient sollicité une annulation ou un aménagement de leur dette sociale (cotisations à la Mutualité sociale agricole).





Les projets structurants

L'opération d'intérêt national Paris-Saclay

Dans le cadre de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay, l'année 2014 a principalement été marquée par la montée en puissance des projets de développement.

Le Contrat de développement territorial (CDT), outil partenarial du Grand Paris, validé par l'État, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CPAS) et les communes du périmètre de l'opération, porte une vision commune du développement territorial du Plateau de Saclay et un dessein politique partagé.

Validé par le comité de pilotage et par ses signataires en 2013, il a été complété d'une motion adoptée le 13 novembre 2014 par le Conseil Communautaire de la CAPS qui, en revisitant les choix d'implantation de logements, affirme son attachement à cet outil.

La Sous-Préfecture de Palaiseau a lancé en décembre 2014 l'enquête

publique dont la durée a connu une prorogation en tout début d'année 2015 pour garantir la plus large concertation. Comme tout document de programmation qui s'inscrit dans une perspective de 15 années, le CDT évoluera sous l'action de tous les acteurs qui concourent dans le même élan à la réalisation de cet ambitieux projet structurant à l'échelle nationale

Les 2 principaux secteurs (ZAC Polytechnique et ZAC du Moulon) sont entrés en phase opérationnelles et ont également fait l'objet d'une procédure de labellisation « éco-quartier ».

Des permis de construire d'importance ont été instruits et délivrés, autorisant ainsi la construction de plus de 102 000 m² de surface de plancher (dont 62 000 m² pour des programmes scientifiques, 31 700 m² pour des activités économiques et commerciales, ainsi que 8 300 m² pour des logements étudiants et familiaux).

Les projets d'infrastructures de transports continuent de se développer avec les travaux de réalisation du transport en commun en site propre Massy-Saclay (RD 128) et le réaménagement de la RD 36 afin d'accompagner l'implantation des premiers établissements de recherche et d'enseignement.

Le réseau du Grand Paris Express est en cours d'étude et fera l'objet d'une concertation réglementaire en 2015 et d'une enquête publique spécifique début 2016.

Tout au long de 2014, de nombreuses discussions ont eu lieu entre l'Établissement public Paris-Saclay, la Société du Grand Paris, l'Institut d'Optique et Thalès sur le tracé de la ligne 18 au niveau de la ZAC de l'École Polytechnique.



Les projets structurants

Le contrat de redynamisation du site de la Défense de l'ex-BA217

Le contrat de redynamisation du site de la Défense de l'ex-BA217, signé en 2012, prévoit la réalisation de 10 actions, dont le coût global est estimé à 35 millions d'euros, pour une participation de l'État à hauteur de plus de 4 millions d'euros.

Les travaux, essentiellement des études portant sur les scénarii d'aménagement, ont été engagés. Fin 2014, 95% des crédits de l'État ont été engagés.

Le grand stade de la Fédération française de rugby

Du 12 novembre 2013 au 21 février 2014, la Commission Nationale du Débat Public a organisé le débat public sur le projet d'arène multi-fonctionnelle portée par la Fédération française de rugby.

Au terme de ce débat, la commission a formulé deux recommandations en cas de poursuite : la désignation d'un garant dans la phase de concertation post-débat et la mise en place d'un comité consultatif du projet intégrant quatre ateliers sur le développement économique et l'emploi, les transports et l'accès au stade, la prise en compte de l'environnement, les usages sportifs, culturels et récréatifs locaux du projet.

A l'issue du débat public, les porteurs du projet se sont prononcés pour la poursuite du projet et demandé à ce qu'il soit déclaré d'intérêt général. Ainsi, le 14 novembre 2014, le comité directeur de la Fédération a désigné le groupement ICADE – BESIX – COFELY GDF SUEZ comme attributaire pressenti du futur contrat de conception, construction, entretien-maintenance du Grand Stade de Rugby.

10 jours plus tard, la communauté d'agglomération Évry Centre-Essonnes, le Conseil départemental de l'Essonne et les villes de Ris-Orangis et Bondoufle ont désigné le groupement AUC – VOGT comme attributaire de l'accord cadre pour concevoir les aménagements autour du Grand Stade de Rugby à Ris-Orangis.





L'environnement et l'urbanisme

Planification territoriale : SDRIF, ScoT et PLU

Afin de permettre de développer l'offre de logement, de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser la transition écologique, le nouveau schéma directeur de la région d'Ile-de-France approuvé fin décembre 2013 et la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové de mars 2014 imposent l'évolution de la grande majorité des documents d'urbanisme locaux dans les 2 à 3 ans qui viennent.

Ce processus a été largement engagé en 2014 et devrait se poursuivre et s'intensifier en 2015.

Ainsi en 2014, les procédures de révision générale ont été prescrites pour 42 POS ou PLU, 2 PLU ont été arrêtés, 11 PLU et 1 carte communale ont été approuvés. Pour ce qui est des procédures d'évolution partielle des documents (modifications, révisions allégées, mises en

compatibilité), 26 ont été prescrites en 2014, 25 ont été approuvées.

Trois ans après avoir été approuvée, la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a fait l'objet en 2014 d'une évaluation menée par les services de l'État. Son bilan met en évidence le travail partenarial entre l'État et le PNR, favorisant notamment un urbanisme garant des équilibres entre développement et environnement.

Lutte contre les constructions illégales

Le département de l'Essonne est particulièrement touché par le mitage des espaces ouverts qui menace les espaces agricoles et naturels du département.

Un travail coordonné entre services de l'État (Préfecture, Procureur de la République, Direction Départementale des Finances Publiques, Direction Départementale des Terri-

toires) et l'Union des maires de l'Essonne (UME) vise une application du droit la plus efficace possible.

Durant l'année 2014, le Procureur de la République a modifié l'articulation des rôles entre le Parquet, la gendarmerie et la DDT en tant qu'expert juridique, afin d'accélérer et professionnaliser les procédures conduites.

Bruit

Une étape importante a été franchie en Essonne en 2014 avec l'approbation par le Préfet, le 12 août, des cartes de bruit relatives aux grandes infrastructures routières et autoroutières du département.

Réuni sous l'égide du Préfet, le comité départemental du bruit du 1er juillet 2014 a permis de sensibiliser les collectivités à la nécessaire information du public en matière de bruit dans l'environnement. Pour aider les collectivités dans leurs



L'environnement et l'urbanisme

démarches d'élaboration de plans de prévention, Bruit Paris a été mandaté en 2014 pour la réalisation de la carte de bruit des communes du département faisant partie de l'agglomération parisienne.

Protection des paysages, espaces protégés

L'implication des services de l'État s'est poursuivie en 2014 pour assurer la protection des paysages, notamment par le contrôle et le traitement des infractions à la réglementation sur l'affichage publicitaire extérieur (21 PV dressés, 19 dispositifs déposés, 2 régularisés).

Les services ont accompagné 10 communes dans l'élaboration de leur règlement local de publicité. Par ailleurs, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites a connu une forte activité d'examen des projets situés en site classé (4 commissions sites

et paysage avec 19 dossiers présentés).

L'État a continué d'accompagner en 2014 les services du Conseil départemental dans la gestion de la Réserve Naturelle Géologique de l'Essonne et assuré la gestion des contrats Natura 2000.

Les espaces boisés, forestiers - Chasses, battues administratives

Outre le travail de fond entamé en 2013 sur le contrôle de la gestion et des défrichements qui s'est poursuivi en 2014 avec la réalisation d'un contrôle exhaustif à l'échelle de la commune de Janville-sur-Juine, les services de l'État ont instruit de nombreux dossiers : 10 demandes de défrichement, 22 coupes d'arbres en Espace Boisé Classé, 5 Plans Simples de Gestion (PSG) de forêt privée.

L'État a également mis l'accent sur la mobilisation de la ressource forestière : incitation à la rédaction de PSG et à leur mise en application, à l'application du régime forestier aux forêts des collectivités, appui auprès de l'ONF pour la mise en œuvre effective des aménagements, incitation à la mobilisation du bois et à la mise en place de structures de première transformation de ce matériau.

La maîtrise des populations de sangliers s'est poursuivie en 2014, avec notamment 16 actions opérées par les lieutenants de louveterie. L'accent a été mis sur les « points noirs » urbains et ruraux, secteurs où cette espèce pose des questions de sécurité publique (collisions, intrusions dans les jardins) ou de dégâts aux cultures.



Environnement et urbanisme

L'eau

L'année 2014 a été marquée par une pluviométrie élevée sur la fin du printemps et l'été, qui ont contribué à maintenir une situation de nappe haute sur la Beauce.

Les cours d'eau n'ont pas franchi leurs seuils d'alerte, il n'a pas été nécessaire de déclencher de restrictions temporaires.

Les services de l'État ont poursuivi leur mobilisation pour analyser le déroulement des phénomènes orageux ayant conduit à des coulées de boues et des inondations, et accompagner les maires dans la mise en place de solutions durables à cette problématique. Un projet d'aménagement global d'un bassin versant a ainsi émergé à Saint-Sulpice-de-Favières. Les travaux seront engagés en 2015.

Plusieurs actions ont également été menées en 2014 au titre de la préservation des milieux aqua-

tiques dont les plus importantes ont concerné le suivi des mises aux normes des stations d'épuration prioritaires concernées par le contentieux européen sur l'application de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, l'instruction des différents projets d'aménagement au sein des Opérations d'intérêt national de Paris-Saclay et de Sénart-Ville Nouvelle et l'accompagnement par l'État des principaux syndicats de rivière dans le cadre d'études en faveur du rétablissement de la continuité écologique.

Installations classées pour la protection de l'environnement et la problématique des déchets

En 2014, l'Unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie a réalisé 202 inspections qui ont porté sur les thèmes sui-

vants : sécurité des installations et en particulier des stockages de liquides inflammables, entrepôts, conformité des déchetteries. 52 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés, dont 43 d'entre eux à des installations qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement et 9 à des exploitants en situation irrégulière.

4 arrêtés de suspension d'activité ont été notifiés à des exploitants, 3 dans le cadre d'une activité non déclarée, 1 à l'encontre d'un exploitant d'installation soumise au régime de l'enregistrement. 15 plaintes pour nuisances diverses ont été reçues par les services de l'Etat. Parmi celles-ci, la moitié de ces plaintes concernait des installations classées pour la protection de l'environnement connues de l'administration.



Environnement et urbanisme

Les autres signalements concernaient, dans une grande majorité des cas, l'exercice illégal d'une activité soumise à la réglementation des installations classées.

Les motifs de plaintes portent essentiellement sur des motifs de nuisances (bruit, poussière, odeurs).

L'action de l'inspection des installations classées dans le domaine des déchets s'est aussi traduite en 2014 par le contrôle des conditions d'exploitations d'installations autorisées à l'image des trois incinérateurs d'ordures ménagères du département ou de l'ensemble des 24 déchetteries soumises à autorisation

Mais en période de difficulté économique, la question de l'élimination des déchets peut parfois constituer une variable d'ajustement, la pratique consistant à recourir à des entreprises bon

marché et peu regardantes sur le respect des normes environnementales.

C'est la raison pour laquelle une partie des inspections a été consacrée à la lutte contre les installations illégales de traitement de déchets. Ces contrôles ont donné lieu à 3 arrêtés préfectoraux de suspensions d'activité.

Pour répondre aux besoins de stockage de déchets non dangereux en Essonne, la SEMARDEL a été autorisée par arrêté du 21 janvier 2014 à prolonger l'exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux actuellement exploité sur la commune de Vert le grand.

Cette prolongation s'accompagne d'une autorisation de capacité annuelle de 330 000 tonnes de déchets et d'une extension géographique de 33,8 ha. Une telle augmentation de capacité et de

superficie d'exploitation permet de prolonger le fonctionnement du centre de stockage actuel de 25 ans et de trouver ainsi une solution d'élimination pour 8 250 000 tonnes de déchets dits ultimes.





Préservation et valorisation du patrimoine

Monument historique et patrimoine bâti

L'année 2014 a permis la poursuite de la restauration des façades, des couvertures et de la nef de l'église Saint-Merry de Linas, la consolidation des structures et la restauration des couvertures de la Ferme des Tourelles à Saint-Cyr-sous-Dourdan, la réfection des écuries ouest ainsi que la sécurisation et la remise en état de la serre sud du jardin potager du château et domaine de Saint-Jean-de-Beauregard et la réalisation des travaux de confortement de l'église de Saint-Pierre de Brétigny-sur-Orge. L'Etat a également mené les travaux de sécurisation de l'intérieur et de la cour basse de la Tour de Montlhéry, afin de permettre sa réouverture au public. A noter que le nombre des édifices protégés au titre des monuments

historiques s'est accru en Essonne de deux édifices : le Pavillon, œuvre de François Mansart, à Limours, ainsi que le château de la Saussaie, à Vert le Grand, avec son jardin d'eau du 17ème siècle

Juvisy-sur-Orge. Il a également été associé par la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois à sa réflexion sur la requalification de son centre historique, le quartier entourant le Donjon.

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine a été sollicité par six communes pour les assister dans l'élaboration de leurs projets d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) : Brunoy, Dourdan, Draveil, Chalo-Saint-Mars, Arpajon, Longpont-sur-Orge. Ce travail a permis de créer la première AVAP du département, l'AVAP de Dourdan, dont l'un des objectifs principaux est la préservation des cours et jardins au sein des quartiers anciens denses.

Au titre de la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, les services de l'État ont accompagné les projets de grands collectifs s'implantant au sein de tissus anciens ou de paysages remarquables, comme les projets de collectifs à Corbeil-Essonnes, Mennecey, Montlhéry ou encore

Enfin, les services ont étudié 14 projets de travaux en site classé. Des projets significatifs ont été menés, notamment concernant l'aménagement de la ferme de Limon à Vauhallan, dans la vallée de la Bièvre, afin d'y installer le siège social du réseau Cocagne (Jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle), et l'extension de l'abbaye de Limon, attenante à la ferme, pour y installer un lieu d'accueil pour étudiants.



Préservation et valorisation du patrimoine

Les musées

La politique d'expositions hors les murs, lancée par le Musée de la Photographie à Bièvres, a permis une large valorisation, en Chine et en Ile-de-France, des œuvres majeures de la collection, à savoir les premières photos connues à ce jour de la Chine réalisées par Jules Itier.

La modification du parcours muséographique se place dans une dynamique de changement, confirmée par le rendu de l'étude d'opportunité et de faisabilité demandée par le Président du Conseil départemental, le 18 décembre 2014.

L'étude de revalorisation du Château de Dourdan, fondée sur une volonté de développement touristique du site (château et musée), a été accompagnée au sein

du comité de pilotage par les trois services de l'Etat concernés. La réalisation du plan d'aménagement d'une signalétique et de panneaux d'information a été confirmée par le nouveau conseil municipal de la ville.

Enfin, l'Etat a contribué à la publication d'un ouvrage de référence sur les collections du Musée français de la photographie à l'occasion des 50 ans du musée (à paraître en 2015).

Le développement d'un outil d'aide à la visite par une tablette numérique a également été financé pour l'exposition « Caillebotte à Yerres » organisée par la ville d'Yerres dans la propriété Caillebotte (labellisée Maisons des Illustres).





La qualité des services rendus aux usagers

Le label Qualipref2

Après un an de certification Qualipref, les audits annuels de suivis de labellisation ont été réalisés, sur chacun des trois sites essonniers afin de déterminer si le respect des engagements, pris en amont en juin 2013, se pérennise dans la démarche qualité.

Menés par AFNOR Certification, ces audits se sont déroulés les 3 et 4 novembre derniers pour le site d'Évry, le 27 novembre pour le site de Palaiseau et le 1er décembre pour le site d'Étampes.

A l'issue de ces journées, l'instance décisionnaire et indépendante d'AFNOR Certification a décidé de maintenir le label Qualipref pour les trois sites essonniers.

Il est à noter que les labels de la préfecture d'Évry et de la sous-préfecture d'Étampes ont été

reconduits sur les mêmes engagements que ceux de 2013.

La sous-préfecture de Palaiseau a, quant à elle, été labellisée sur deux modules supplémentaires : les polices administratives (débats de boissons et manifestations sportives) et la délivrance de titres étrangers.

En sus du maintien du label Qualipref, les rapports d'audits ont permis d'établir une reconnaissance du travail quotidien fourni par les agents (points forts) en restant vigilant toutefois sur certaines thématiques (points d'amélioration).

Quelques points forts ont été relevés par l'auditeur AFNOR : les délais de traitement, les compétences et l'engagement des personnels, les progrès constatés en matière d'accueil téléphonique, la planification pluriannuelle des formations (accueil physique, télé-

phonique et fraude).

Quelques points restent à améliorer : sur le site d'Évry, les fiches de réclamations ou de suggestions sont difficilement accessibles aux usagers ; sur le site de Palaiseau, le temps d'attente mesuré à l'accueil des étrangers ne tient pas compte du délai d'attente entre la remise d'un ticket à la grille d'entrée et le ticket distribué au pré-accueil ; sur le site d'Étampes, l'accueil des personnes à mobilité réduite est complexe dans ses modalités d'application pour le bâtiment B.

Pour le site d'Évry, une vigilance toute particulière devra être apportée au module « Communication d'urgence » notamment concernant l'optimisation de la traçabilité de la Cellule d'Information du Public (CIP) et des résultats d'exercices et/ou événements réels s'y afférant. Certaines actions ont d'ores et déjà été mises en place



La qualité des services rendus aux usagers

afin de pallier ces points sensibles.

A noter le travail fourni par les agents en charge du traitement des permis de conduire ; en travaillant deux samedis au mois de juin 2014, ils ont permis de traiter tous les dossiers alors en stock et conservent, depuis, un délai de traitement inférieur à 5 jours.

La départementalisation du traitement des demandes de passeports biométriques

En 2014, le Ministre de l'Intérieur a prévu la création de plateformes d'instruction des demandes de passeport.

En effet, le processus complètement dématérialisé de la délivrance des passeports permet de mutualiser, en un seul lieu, le traitement de la demande.

Cette organisation vise une amélioration de l'efficacité et une harmonisation des modalités de

traitement sur un territoire donné.

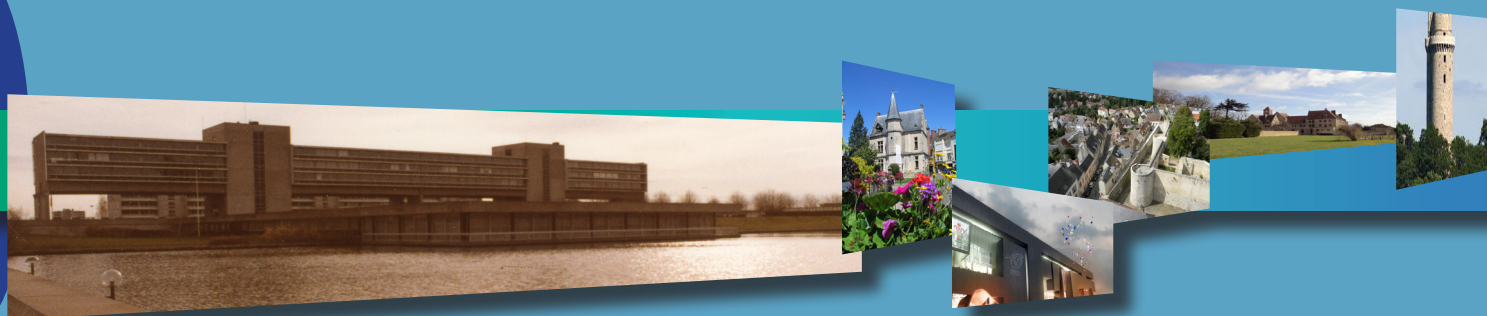
C'est ainsi que le département de l'Essonne s'inscrit depuis le 1er septembre 2014 dans le schéma des plateformes départementales arrêté pour la région Île-de-France. La départementalisation du traitement des passeports a engendré l'organisation suivante : le site d'Évry traite toutes les demandes de passeports du département. Les demandes de cartes nationales d'identité pour lesquelles la procédure de traitement n'est pas dématérialisée, continuent d'être affectées par arrondissement. En 2014, le délai moyen de traitement est de 2 jours pour les cartes nationales d'identité et les passeports.

L'accueil des usagers étrangers

Les usagers étrangers représentent plus de 75% du public accueilli en préfecture et sous-préfectures.

En 2014, les services se sont attachés à améliorer les conditions d'accueil des usagers par différents dispositifs : augmentation de l'offre de rendez-vous à prendre sur Internet pour les usagers étrangers, déploiement des listes, uniformisées au niveau national, de pièces à fournir pour le dépôt d'une demande de titre de séjour, mise en ligne sur le site Internet de la préfecture d'un module d'accueil réservé aux usagers étrangers identique sur l'ensemble du territoire.

L'effort d'amélioration de l'accueil des usagers candidats à la nationalité française a été poursuivi par l'allongement des plages d'ouverture de la permanence téléphonique et par la création d'un premier rendez-vous destiné à vérifier la complétude du dossier qui est suivi d'un second rendez-vous pour l'enregistrement du dépôt du dossier et l'entretien d'assimilation.



La qualité des services rendus aux usagers

En parallèle, l'accueil des étudiants et scientifiques étrangers constituant un enjeu de premier plan pour le cluster de Saclay, la sous-préfecture de Palaiseau s'est engagée depuis 2007 dans un partenariat étroit avec les établissements d'enseignement supérieur afin de faciliter les démarches administratives nécessaires à la délivrance de titres de séjour.

Pour répondre à cet enjeu et grâce aux partenariats établis, un guichet d'accueil et d'instruction des demandes de titres de séjour a été installé, sur une durée de plus de 2 mois, au sein même de l'École Polytechnique.

Des conventions de simplification des démarches administratives pour la délivrance d'un titre de séjour aux étudiants et scientifiques étrangers ont été conclues avec 11 établissements d'enseignement et de recherche (Polytechnique, UPS XI, Supelec, Institut d'Optique,

ENSTA, AgroParisTech, CEA, CNRS, IHES, INRIA, ONERA).

Elles ont permis la désignation de référents au sein de chaque établissement chargés d'accompagner les scientifiques et étudiants étrangers et de les orienter vers le guichet externalisé.

40 référents participent ainsi à l'accompagnement des scientifiques et des étudiants étrangers.

A été également mis en service un module de rendez-vous via internet pour les référents. Ils disposent ainsi d'un code utilisateur et d'un mot de passe facilitant les relations entre la Sous-Préfecture et les scientifiques et étudiants étrangers.

Outre ces établissements, HEC Paris et Science Accueil ont été dotés de codes d'accès afin de prendre rendez-vous via internet et accéder au guichet externalisé. Cette facilité permet, par exemple, à Science Accueil d'accompagner dans leurs

démarches de demande de titre de séjour, les scientifiques des universités d'Évry et de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Synchrotron Soleil et de Météo France.

Au total, 12 établissements ont accès au guichet externalisé, dont 7 établissements d'enseignement supérieur et 5 organismes de recherche.

La dématérialisation des démarches pour les associations

Dans le cadre de la simplification des démarches, le ministère de l'Intérieur, la Direction de l'information légale et administrative (DILA) et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, proposent désormais des services en ligne pour créer, modifier et dissoudre une association, directement et rapidement, via le site : <https://compteasso.service-public.fr>.



La qualité des services rendus aux usagers

Les membres statutairement autorisés à créer une association, en modifier le statut et la dissoudre, peuvent désormais réaliser l'ensemble de ces démarches de manière totalement dématérialisée à partir de leur compte en ligne.

La démarche dématérialisée est rapide (30 minutes), efficace (réception d'un récépissé dans les 24 heures et traitement administratif accéléré), accessible 24h/24, pratique (suivi de l'avancement du dossier), sécurisée (espace de stockage de données personnalisé et sécurisé) et écologique (pas d'impression de papier, pas d'encre, pas de moyen de transport).

En 2014, pour un total de 1 592 saisies (création, modifications, dissolution), 200 ont été transmises par télédéclaration, soit 12,5 %.

La Direction départementale des finances publiques au service des usagers particuliers

Afin de faciliter les obligations et les démarches des usagers, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) a poursuivi la mise en place des guichets fiscaux unifiés sur le Centre des Finances Publiques (CFP) de Yerres avec le transfert de l'activité du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Vigneux, Montgeron, Draveil et Brunoy, et le transfert de l'activité du recouvrement de la trésorerie de Bièvres sur le SIP de Palaiseau Nord-Est.

Le CFP de Yerres a ainsi été spécialisé dans le service aux usagers particuliers pour toutes questions se rapportant à la gestion, à la liquidation et au paiement de ses impôts.

Plusieurs campagnes exceptionnelles d'information ont été organisées :

- Campagne d'information relative à la souscription des déclarations de revenus en avril/juin 2014 ; à ce titre, 129 710 usagers ont été reçus en avril – juin dans les centres des finances publiques (+ 11,7% par rapport à 2013). En 2014, près de 290 934 usagers essonniers ont opté pour la déclaration sur internet, soit une augmentation de 5,5%.

- Campagne relative au paiement des impôts (impôt sur le revenu et impôts locaux) ; dans ce cadre, 264 719 usagers ont été reçus dans les centres de finances publiques pendant les 4 mois de cette campagne, de mi-août à mi-décembre (+ 5,3% par rapport à 2013).



L'accompagnement des collectivités territoriales

En 2014, l'État a versé aux collectivités locales près de 117 millions d'euros au titre des aides à l'investissement (+ 4% par rapport à 2013), près de 589 millions d'euros au titre des aides au fonctionnement (- 4% par rapport à 2013), plus de 28 millions d'euros pour les compensations financières (- 8% par rapport à 2013) et plus de 805 millions d'euros de compensations liées aux transferts de compétences (- 5% par rapport à 2013).

Les mécanismes de péréquation ont conduit à verser 158 millions d'euros et prélever près de 96 millions d'euros.

Courant 2014, les services de l'État ont mis en œuvre la loi de Modernisation de l'Action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 qui prévoyait une refonte du schéma régional de la coopération intercommunale. Un objectif de modification des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre vise à ce que les communautés de communes et les communautés d'agglomération dont le siège est situé dans l'unité urbaine de Paris comptent, à partir de 2016, au

moins 200 000 habitants. Dans ce cadre, un travail de concertation et d'analyse des enjeux du territoire a été mené tout au long de l'année pour aboutir à la définition par le Préfet de Région d'une nouvelle carte de l'intercommunalité à mettre en œuvre pour le 1er janvier 2016.

Un important accompagnement des collectivités locales a été nécessaire afin d'anticiper au mieux les conséquences d'une telle restructuration. Les services de l'État ont donc constitué un groupe de suivi avec des spécialistes de différents services afin de conseiller les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dans cette démarche.

Afin de renforcer les synergies dans la gestion comptable et le conseil aux collectivités locales, la Direction départementale des finances publiques a transféré la gestion du secteur public local en un lieu unique de la trésorerie de Bièvres à la trésorerie de Palaiseau spécialisée dans la gestion financière et comptable des communes.

En outre, la DDFiP a consolidé son action auprès des collectivités et établissements publics locaux dans la démarche de dématériali-

sation de leurs pièces comptables et justificatives. Elle a apporté un accompagnement personnalisé aux acteurs du secteur local et hospitalier dans la mise en place d'un nouveau protocole d'échanges des données comptables.

Au 31 décembre 2014, 65 collectivités (trois EPCI, seize syndicats intercommunaux et quarante-six communes) ont d'ores-et-déjà basculé dans ce nouveau protocole, et près de 240 d'entre elles ont élaboré un projet de déploiement qui devra aboutir en 2015.

Dans le cadre du contrôle de légalité, en 2014, la Direction des relations avec les collectivités locales de la préfecture a reçu environ 74 000 actes, auxquels il convient d'ajouter 3 540 actes budgétaires.

Le nombre des collectivités qui transmettent leurs actes pour contrôle de légalité par voie électronique via l'application ACTES continue d'augmenter. En moyenne, sur 2014, près de 40% des actes sont arrivés par voie dématérialisée.



Les services de l'État dans l'Essonne



Services de l'Etat

Politiques publiques

Actualités

Publications

Démarches administratives

Vous êtes

<http://www.essonne.gouv.fr>



@PREFECTURE91